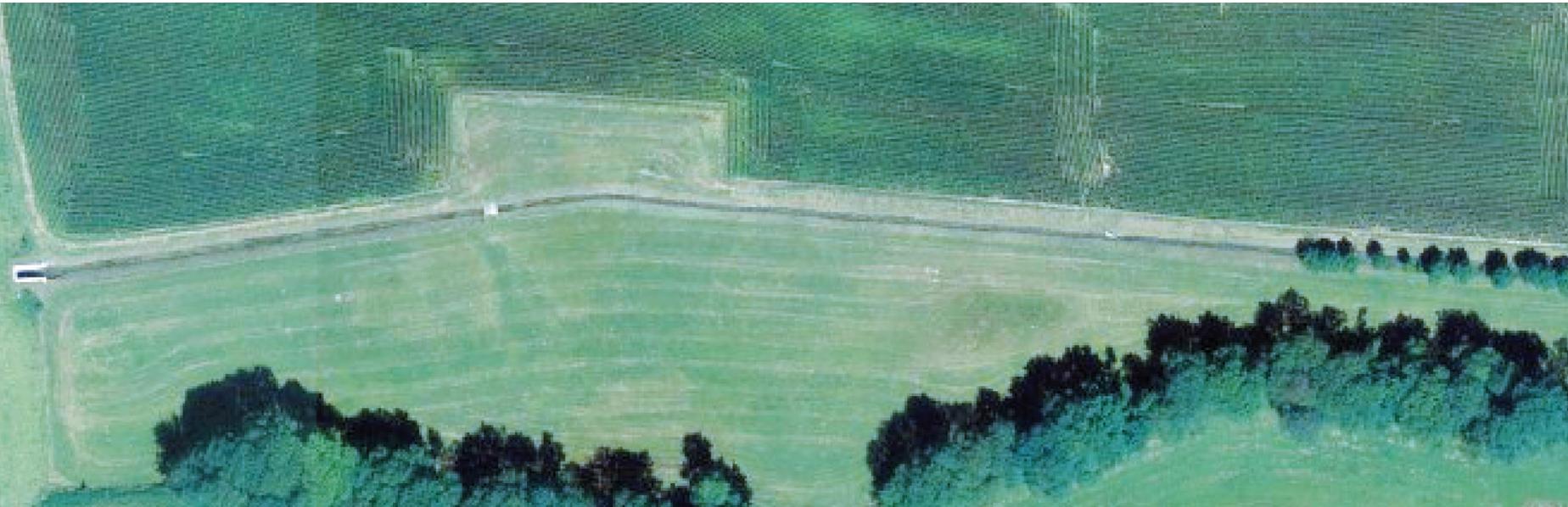




**SOCIÉTÉ VAUDOISE DES AMÉLIORATIONS FONCIÈRES**  
avenue Reller 5 · 1800 Vevey  
T 021 966 44 74 · F 021 966 44 75  
info@svaf-vaud.ch · www.svaf-vaud.ch



**SOCIÉTÉ  
VAUDOISE  
des AMÉLIORATIONS  
FONCIÈRES**



**SÉMINAIRE  
RÔLE DES AMÉLIORATIONS  
FONCIÈRES DANS  
LA RENATURATION  
DES COURS D'EAU**  
vendredi 28 avril 2017  
Ecole de la construction!  
Aula - Tolochenaz  
8h30

## PRÉSENTATION DU THÈME

---

La renaturation vise à rendre aux cours d'eau une bonne qualité de l'eau, un débit approprié, un tracé et des berges proches de l'état naturel ainsi qu'à retrouver des biotopes abritant une faune et une flore diversifiées. En améliorant la valeur paysagère des cours d'eau et en intégrant des aspects sociaux (détente, loisirs), les projets de renaturation permettent également aux populations de se réapproprier leurs rivières. L'élargissement de ces dernières contribue par ailleurs à sécuriser les zones soumises à inondations qu'elles soient vouées à l'agriculture ou qu'elles soient constructibles.

Le partenariat avec les communes, les riverains et les différents organismes est l'axe privilégié adopté dans le canton de Vaud, dans le but de réaliser ensemble des projets de renaturation.

Ces projets en cours, allant de la mise à ciel ouvert de cours d'eau de minime importance à des projets concernant des fleuves parmi les plus grands de Suisse nécessitent tous un élément déterminant qu'est la maîtrise foncière. L'impact de ces projets touche de nombreuses problématiques et l'agriculture est directement impliquée. En effet, les pratiques culturales sont modifiées et le foncier doit être remanié.

Dans les projets plus complexes et comprenant un nombre élevé de parcelles, certains outils d'améliorations foncières entrent en jeu et signifie qu'un syndicat d'améliorations foncières peut être constitué. En parallèle aux travaux géométriques inhérents à tout remaniement parcellaire, les ouvrages tels que les chemins ou les éventuels collecteurs sont repensés. Il n'est pas rare que des chemins anciens soient remplacés par des réalisations nouvelles en tenant compte au mieux des besoins des exploitants agricoles. Les procédures liées aux améliorations foncières peuvent ainsi être d'une grande utilité afin de permettre la mise en œuvre de ces projets. Le but de ce séminaire est notamment de présenter des projets concrets avec des points de vue d'acteurs de l'espace rural différents.

### PHILIPPE REYMOND

*Président de la Société Vaudoise des Améliorations Foncières*

---

**AGENDA**      vendredi 30 juin 2017 Assemblée Générale

## PROGRAMME

---

- 8H30 ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU THÈME**  
par M. Philippe Reymond, Président de la SVAF
- 8H35 INTRODUCTION / GÉNÉRALITÉ**  
par M. Philippe Hohl, Chef de la division DGE-EAU  
et M. Jacques Henchoz, Chef de division au SAVI
- 9H05 PRÉSENTATION DU PROJET ACHEVÉ : LE GRENET À FOREL**  
par M. N. Bolli, Ingénieur Triform et M. A. Maibach, Biologiste
- 9H30 PRÉSENTATION DU PROJET EN COURS : LA THIELLE À YVERDON**  
par M. S. Rosselet, Directeur de travaux et Stoll production SA
- 10H PAUSE**
- 10H20 PRÉSENTATION DU PROJET : LE RUISSEAU DE CHAMPMARTIN À VULLY-LES-LACS**  
par M. O. Stauffer, DGE-EAU et M. J.-P. Parisod
- 10H50 PRÉSENTATION DU PROJET : LA 3<sup>ÈME</sup> CORRECTION DU RHÔNE**  
par M. M. Noez, M. R. Delarze et SAVI
- QUESTIONS/RÉPONSES**
- 11H45 CONCLUSION**  
par M. Philippe Reymond, Président de la SVAF

## INFORMATIONS PRATIQUES

---

- LIEU**              Ecole de la construction! Fédération Vaudoise des  
Entrepreneurs à Tolochenaz - **AULA**
- HEURE**            ouverture des portes et accueil dès 8h
- PARKING**        privilégier le covoiturage ainsi que le train
- INSCRIPTION**    au moyen du bulletin d'inscription en ligne sur notre  
site internet: [www.svaf-vaud.ch/seminaire-de-printemps](http://www.svaf-vaud.ch/seminaire-de-printemps)  
par mail à: [info@svaf-vaud.ch](mailto:info@svaf-vaud.ch) ou par téléphone au  
021 966 44 74 les lundis et jeudis matins  
**AVANT LE VENDREDI 21 AVRIL 2017**
- PRIX**              CHF 20.- (*cette contribution sera demandée à l'entrée de la  
salle à chaque participant. Cette somme comprend les frais  
de location de la salle, une boisson lors de la pause, ainsi que  
d'éventuels documents*)
- ATTENTION**      **le nombre de places est limité, les inscriptions seront prises  
dans l'ordre d'arrivée**